

Le cours de sa visite. M. Jonnart s'est fait présenter les courageux citoyens et soldats qui ont montré un dévouement spécial pendant l'inondation. Le gouverneur général les a félicitées de leur belle conduite.

M. Jonnart en parcourant les ruines du village, a constaté l'étendue considérable de dégâts, causée par l'inondation.

Dans le conseil qui s'est ensuite tenu avec les autorités locales militaires et civiles, il a été décidé de reconstruire dans le plus bref délai le village, un aménagement convenable à l'usage de l'avenir.

Des baraquements provisoires vont être établis dans la plus tôt possible pour loger les habitants actuellement sans abri et campés sous des tentes.

M. Jonnart a fait distribuer 5 000 francs pour parez aux besoins les plus urgents.

Malheureusement, les ponts de bâche que le propriétaire a fait faire ne suffisent pas à assurer la circulation et le travail.

Le 1^{er} octobre, au cours de sa visite, M. Jonnart a également rencontré les ruines du village, a constaté l'étendue considérable de dégâts, causée par l'inondation.

Dans le conseil qui s'est ensuite tenu avec les autorités locales militaires et civiles, il a été décidé de reconstruire dans le plus bref délai le village, un aménagement convenable à l'usage de l'avenir.

Des baraquements provisoires vont être établis dans la plus tôt possible pour loger les habitants actuellement sans abri et campés sous des tentes.

M. Jonnart a fait distribuer 5 000 francs pour parez aux besoins les plus urgents.

LE « SILLON »

LES « SILLONS » RÉGIONAUX ET LE « SILLON » CENTRAL

Il existe spontanément d'une ardente passionnée de ce culte régional et démocratique la Sillon s'est développé rapidement à travers toute la France. C'est ainsi que, dans toutes nos provinces, depuis un an, des partisans des deux « sillons » se sont formés entre eux sur tout territoire homogène Paris, qui fut le point de départ de tout le mouvement, visait d'organiser son Sillon régional. Son siège est un Castelnau, dans les locaux attenant à l'hôtel du préfet de la V^e arrondissement. Ceux qui sont au service de l'ordre et de la sécurité publique doivent pourtant se résigner pour tout ce qui concerne le mouvement dans la capitale.

Quand au Sillon central, son siège d'arrondissement, son siège d'arrondissement, il accorde qu'il a été dans la nécessité d'agrandir horizontalement les anciennes lieux.

A CHALON-SUR-SAÔNE

Samedi et dimanche s'au lieu au Chalon-sur-Saône au Congrès régional du « Sillon » de la Bourgogne.

Pendant bien des années, à l'issu de la grand-messe, tout l'assistance se rendait à la chapelle funéraire élevée sur l'endroit où l'on a enseveli François et Allemans, au nombre d'environ un million, et le clergé faisait l'absolution; on l'entra encore faire hier matin, mais les fidèles ont dû aller à la chapelle isolément et les prêtres n'y rendirent pas visite.

Alors le vœu nous mesme acte.

Le sermon a été donné par M. le curé d'Aubervilliers qui a été très eloquemment évoqué avec le plus grand honneur le souvenir des combats du Bourget et de la bataille de Patay.

L'après-midi, les Sociétés patriotes de Paris et de la banlieue sont venues déposer des couronnes sur les deux monuments devant lesquels 4 000 personnes au moins ont défilé en musique en tête.

Au Conseil de préfecture d'Eure-et-Loir

Dans une audience de samedi, le Conseil de préfecture d'Eure-et-Loir a fixé les indemnités que la Ville de Paris devra payer à 604 riverains pour la dérivation des eaux de l'Aveyron.

Ces indemnités étaient déjà posées : sur la première, incertaine, la réponse est négative.

Sur les questions relatives aux vols et aux empoisonnements, la réponse est affirmative avec circonspection.

La Cour a condamné l'empoisonneuse à vingt ans de réclusion.

La condamnée a été soumise à la lecture de l'accusation. Conduite dans une salle voisine, elle a manifesté le calme le plus absolu. Même, demandant une cigarette à un gendarme, elle a paisiblement fumé.

Le Petit Echo de la Broderie, vendredi 10 octobre, tous les jeudis, est destiné aux maîtres et maîtresses de maisons ou de familles qui emploient des domestiques et leurs familles qui emploient des serviteurs.

Spéciales éditions à tout personnage qui envoie ses adresses à M. Orenstein, directeur, 7, rue Lamagnie, Paris, 1^{er} arr.

Tribunaux

CONDAMNATION à MORT

La Cour d'assises des Côtes-d'Armor a condamné à la peine de mort M. Eugène Schiltz, habitant de Bolsoe, à la Croix-Blanche à Karmoré qui, le 28 novembre 1888, avait tué Mme Monfort, femme de marinier, et dont le corps se rendait à Quimper. Le marinier avait été cancé par la strangulation, mais le voleur portait la trace de nombreux coupes.

Illiac, après avoir pendant longtemps laissé peser les soupçons sur M. Eugène Schiltz, huit ans auparavant, a déclaré que la vie en était le mobile.

COURS D'ASSISES DE CHALON-SUR-SAÔNE

La Cour d'assises de Chalon-Sur-Saône a condamné, pour homicide volontaire, le marinier Jean-Baptiste Barrois et le nommé Montchanin, chacun à quinze ans de travaux forcés.

A CHATEAU-TIERRY

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le tribunal de Château-Tierry ayant nommé pour la Congrégation des Dames de Notre-Dame de Bon-Secours, de Charly, as liquidateur. Ces Dames firent opposition, le Congrégation étant reconnue comme mère. Le président Maghain, malgré la protestation de la液化, déclara que la mort avait été causée par la strangulation.

PARIS

Le